

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopie, B.P.: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

817^{ème} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

11 DÉCEMBRE 2018

PSC/PR/COMM.(DCCCXVII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 817^{ème} réunion tenue le 11 décembre 2018, a examiné le rapport de sa mission sur le terrain en Somalie effectuée du 26 au 28 novembre 2018, et a adopté la décision qui suit:

Le Conseil:

1. **Prend note** de la présentation du rapport de la mission sur le terrain du CPS en Somalie par le Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Union africaine, S.E. l'Ambassadeur Idriss Mohammed Farah, en sa qualité de Président du CPS pour le mois de novembre 2018 et de chef de la délégation du CPS pendant la mission sur le terrain, ainsi que par le chef par intérim du Secrétariat du CPS, M. Amadou Diongue;
2. **Prend également note** des progrès accomplis en vue de la consolidation des avancées enregistrées dans les efforts de stabilisation en Somalie, en particulier l'adoption par le Gouvernement fédéral de la Somalie de Quatre piliers stratégiques pour mener des actions dans nombre de domaines cruciaux, à savoir: la sécurité, le redressement économique, la politique inclusive, la justice et cohésion sociales. Le Conseil **prend en outre note** des progrès accomplis par le Gouvernement fédéral de la Somalie (FGS) dans la promotion d'une politique inclusive, l'élaboration de cadres constitutionnel et juridiques pour les élections de 2020, la répartition des ressources avec les États membres fédéraux (FMS), la révision de la Constitution, la réforme du secteur de la sécurité et le redressement économique. À cet égard, le Conseil **félicite** le FGS et **l'encourage** à rester engagé et à persévérer dans ses efforts;
3. **Note avec préoccupation** la persistance des tensions politiques entre le (FGS) et certains des (FMS), en particulier du fait que la situation pourrait avoir un impact négatif sur les avancées politiques, sécuritaires et socio-économiques durement acquis à ce jour en Somalie. À cet égard, le Conseil **souligne la nécessité urgente** d'un engagement constructif et d'un dialogue authentique entre le FGS et les FMS, qui constituent l'unique approche viable pour remédier aux divergences éventuelles qui pourraient surgir, dans l'attente de l'adoption d'une constitution fédérale finale qui clarifiera davantage les relations entre le FGS et les FMS. Le Conseil **appelle** toutes les parties prenantes somaliennes des deux niveaux institutionnels à faire preuve de la plus grande retenue en ces moments très difficiles de l'histoire de la Somalie et **souligne la nécessité** de créer des conditions propices à l'organisation réussie d'élections régionales crédibles dans les FMS;
4. **Réitère** la solidarité de l'UA avec le Gouvernement et le peuple somaliens dans leurs efforts visant à neutraliser totalement d' Al-Shabaab et relever les défis multiformes auxquels leur pays est confronté. Le Conseil **réitère également** l'engagement indéfectible de l'UA à continuer de soutenir la Somalie dans ses efforts en vue de trouver des solutions durables aux défis actuels;

5. **Encourage** tous les efforts visant à promouvoir la réconciliation nationale et l'apaisement parmi toutes les couches de la société somalienne, y compris les jeunes et les femmes;
6. **Félicite** la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour le rôle crucial qu'elle joue dans la lutte contre Al Shabaab et pour les résultats obtenus à ce jour. À cet égard, le Conseil **rend une fois encore hommage** aux pays contributeurs de troupes et de police et, en particulier, à tous les hommes et femmes de l'AMISOM qui ont consenti le sacrifice suprême au service de la paix, de la sécurité et de la stabilité de la Somalie et de l'Afrique toute entière;
7. **Félicite également** l'AMISOM pour avoir facilité la conduite de l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle (ORA) et l'élaboration du nouveau Concept d'opérations de l'AMISOM (CONOPs) 2018-2021. A cet égard, le Conseil **prend note** de l'approbation du nouveau CONOPs par le Comité de coordination des opérations militaires de l'AMISOM et **exprime sa disponibilité** à l'adopter dans les meilleurs délais possibles ;
8. **Prend note** des défis matériels, logistiques et financiers auxquels l'AMISOM est confrontée. À cet égard, tout **en exprimant sa sincère gratitude** à tous les partenaires pour leur soutien constant à l'AMISOM et au FGS, le Conseil **appelle** à redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources supplémentaires, afin de permettre à la Mission de s'acquitter plus efficacement des tâches qui lui sont confiées, en particulier au cours de la délicate période de transition;
9. **Souligne la nécessité** d'accélérer la mise en œuvre de l'Architecture nationale de sécurité de la Somalie. À cet égard, le Conseil **souligne l'importance que revêt** le renforcement des capacités des Forces nationales de sécurité somaliennes (SNSF), y compris à travers la mise à disposition des équipements nécessaires, afin de leur permettre d'assumer efficacement le transfert des responsabilités sécuritaires de l'AMISOM lors du retrait de celle-ci en 2021. Dans le même contexte, le Conseil **souligne également la nécessité** de garantir la transparence et la coordination, ainsi que la complémentarité des efforts déployés par tous les partenaires bilatéraux de la Somalie qui apportent un soutien au renforcement des capacités des SNSF, en vue d'assurer une armée nationale somalienne crédible avec une doctrine et des normes d'instruction uniformes;
10. **Souligne également la nécessité** pour toutes les parties prenantes somaliennes de coopérer en vue d'une transition sans heurts en ce qui concerne le transfert progressif de la responsabilité principale du maintien de la sécurité de l'AMISOM aux SNSF et de s'assurer que ce processus est mené de manière à: préserver la dynamique actuelle, ainsi que les avancées réalisées à ce jour et éviter la création d'un vide sécuritaire qui pourrait être exploité par Al Shabaab;
11. **Souligne la nécessité** d'assurer l'autorité et le contrôle effectifs de l'État sur les institutions somaliennes compétentes dans toutes les zones libérées d'Al Shabaab, entre autres

en assurant la prestation de services publics de base et d'autres dividendes de la paix à la population. À cet égard, le Conseil **félicite** l'AMISOM pour son interaction continue avec les organisations de la société civile somalienne et **encourage** la Mission à intensifier ses efforts dans le cadre de ses relations civilo-militaires et de sa diplomatie publique. Dans ce contexte, le Conseil **souligne également qu'il importe** de renforcer la composante civile de l'AMISOM et d'assurer sa présence dans tous les secteurs de la Mission ;

12. **Souligne l'importance** de créer des conditions propices au retour volontaire et à la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés;

13. **Exprime sa gratitude** au Gouvernement fédéral de la Somalie, à l'AMISOM et au Bureau de soutien des Nations unies pour la Somalie (UNSOS) pour avoir facilité la réussite de la mission du Conseil en Somalie;

14. **Décide** d'adopter le rapport de sa mission sur le terrain en Somalie effectuée du 26 au 28 novembre 2018;

15. **Décide** de rester activement saisi de la question.